

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20200528-VD20200528-004-DE
Date de télétransmission : 02/06/2020
Date de réception préfecture : 02/06/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 mai 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HOUPERT (pouvoir Mme OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. DECOMBARD - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Soutien aux professionnels du commerce et de l'artisanat de Dijon impactés par la fermeture obligatoire des établissements suite aux mesures gouvernementales prises pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Mme Juban expose :

Mesdames, Messieurs,

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal plusieurs mesures de soutien aux commerçants.

Face à la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de covid-19, un état d'urgence sanitaire a été déclaré. Les 14 et 15 mars derniers des arrêtés ont été pris portant sur des mesures visant à la lutte contre la propagation du virus, notamment la fermeture de tous les lieux recevant du public qui ne sont pas indispensables à la vie du pays. Le confinement du public a également ralenti considérablement la consommation du public.

Dans ce contexte, la ville a maintenu ouvert dès le 17 mars, avec l'accord du Préfet les Marchés des Halles Centrales et des Grésilles uniquement aux activités alimentaires avec la mise en place de

mesures barrières afin de soutenir les producteurs et les artisans mais également offrir des produits frais, sains et de qualité aux dijonnais. Le Marché du Port du Canal a également rouvert avec notre soutien de manière décalée début avril.

Je souhaite également vous informer de la constitution de plusieurs groupes de travail initié par le Maire et co animé par mes collègues.

Parmi les groupes que j'ai animés, le groupe de travail Economie avec les représentants des acteurs économiques à savoir :

- Le Medef21,
- La CPME21,
- La CCI21,
- La CMA21,
- La Chambre d'Agriculture21,
- association des Commerçants et Artisans des Métropoles de France,
- La fédération des commerçants et artisans dijonnais Shopin Dijon,
- La Région BFC.

Ce groupe a permis non seulement de rester en contact avec les entreprises et suivre leurs difficultés mais également de mettre en œuvre un éventail large d'actions complémentaires aux mesures gouvernementales, de conseils et de suivi pour soutenir l'ensemble du tissu économique de Dijon, de la Métropole mais également d'entreprises au-delà de la Métropole.

Je citerai quelques actions :

- Mise en place de news letter, flash info et guides sur les mesures sanitaires et de soutien,
- Suivi individualisé des entreprises conseils et aides à la levée des mesures,

- Site de géolocalisation et informations des commerces ouverts avec les services associés,
- Bourse d'entraide et de partage entre professionnel ainsi que des achats centralisés,
- Plateforme d'information et de vente pour les commerçants et producteurs,
- Diagnostic territorial et remontées des informations aux instances nationales,
- Elaboration de mesures de soutien local complémentaires.

C'est ce dernier point qui m'amène à vous présenter les exonérations de redevance d'occupation à titre commercial pour les commerces présents sur la ville de Dijon.

Ces exonérations pour les mois de janvier à juin permettent de marquer notre soutien aux commerces impactés par la fermeture de leur établissement, par le ralentissement de la consommation et par la perte tout ou partie de leur chiffre d'affaires. A travers ce soutien, nous espérons contribuer au maintien des entreprises et des emplois.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, de bien vouloir :

- 1 - Décider l'exonération totale de tous les droits de voirie (terrasses, étalages, stores, enseignes, et divers matériel) pour les mois de janvier à juin 2020 pour tous les commerces dijonnais ;
- 2 - Décider l'exonération totale des redevances des Marchés de Dijon pour les mois de janvier à juin 2020 ;
- 3 - Décider l'exonération totale des redevances des Food trucks pour les mois de janvier à juin 2020 ;
- 4 - Décider l'exonération totale des redevances des Manèges et autres dispositifs forains (exemple : Rosalie) pour les mois de janvier à juin 2020 ;
- 5 - Autoriser le Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ